

La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

... la synthèse d'un travail collectif.

Son objectif :

Donner des éléments de **bonnes pratiques, respectueuses de l'environnement** afin de gérer ces laits de **façon simple et facilement reproductible** dans les exploitations ovins-lait.

Semaine de l'eau - Fonlabour -
06 février 2014

La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

Positionner ces laits dans l'exploitation :

C'est un **effluent, non anodin** vis à vis de l'environnement
....à forte charge polluante mais facilement biodégradable.

Semaine de l'eau - Fonlabour -
06 février 2014

La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

Quels volumes gérer ?

Ce que l'on sait :

- En pratique dans les élevages, le volume de ces laits n'est pas mesuré.
- Les enquêtes ont montré une trop grande hétérogénéité de l'estimation des volumes collectés en phase d'allaitement et de tarissement, résultant de pratiques très différenciées entre les élevages.

de 0,2 à 0,5 litre / jour / brebis en phase d'allaitement,

de 0.2 à 0.6 litre / jour / brebis en phase de tarissement.

Semaine de l'eau - Fonlabour -
06 février 2014

La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

Quels volumes gérer ?

N'ayant pas ou peu de références, il a été décidé de bâtir le conseil autour de volumes connus :

les volumes de lait journaliers en fin de livraison

(base de données d'appui technique SIEOL)

L'objectif => **avoir une estimation «sécurisée»** des volumes à gérer pour un troupeau standard de 100 brebis en tenant compte de deux facteurs de variations incontournables :

- **la durée de la période de traite** (stade de lactation moyen en fin de traite),
- **le niveau de production moyen annuel** (moyenne de bergerie, productivité).

Semaine de l'eau - Fonlabour -
06 février 2014

La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

Quels procédés recommander ?

- La pratique la plus courante en élevage est le **dépôt des laits non commercialisables sur le tas de fumier**.
- C'est là que les résultats de l'**expérimentation** réalisée par la Plate-forme Technologique GH2O du Lycée de Fonlabour en collaboration avec Joël SOULIE, éleveur à la Borie de Massals, entrent en jeu pour formuler des **recommandations**.

Semaine de l'eau - Fonlabour -
06 février 2014

La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

Quels procédés recommander ?

3 types de fumiers sont retenus pour gérer et absorber ces laits sans produire de jus :

- **Compost** (10 semaines de maturation minimum et retourné plusieurs fois au retourneur d'andain avant épandage des laits)
- **Fumier retourné** (une seule fois au retourneur d'andain ou à l'aide d'un épandeur de fumier, avant épandage des laits)
- **Fumier mûré** (stocké au moins 2 mois puis remanié de façon homogène pour effriter les mottes, avant épandage des laits)

Sous condition => stockage sur plate forme étanche et couverte

Ces laits ne peuvent pas être traités sur un tas de fumier stocké au champ

Semaine de l'eau - Fonlabour -
06 février 2014

La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

Comment réaliser sa fumière couverte ?

Compost et fumier retourné :

- Fumière rectangulaire permettant l'accès au matériel de compostage,
- Hauteur de fumier de 1.5 m minimum pour éviter les écoulements,

Surface minimum pour traiter 1000 l de lait non commercialisable sur une période (allaitement ou tarissement) :

- **Compost => 25 m²**
- **Fumier retourné => 35 m²**

Semaine de l'eau - Fonlabour -
06 février 2014

La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

Comment réaliser sa fumière couverte ?

Fumier mûré :

- Fumière rectangulaire avec 3 murs de 2 mètres de haut.
- Hauteur de fumier de 1.5 m minimum pour éviter les écoulements,

Surface minimum pour traiter 1000 l de lait non commercialisable sur une période (allaitement ou tarissement) : 70 m²

Semaine de l'eau - Fonlabour -
06 février 2014

La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

Systemes de récupération et d'épandage simples

Le lait est récupéré dans une cuve.

....ensuite ,

- Transfert du lait par pompage de la cuve au tas de fumier,
- ou transport de la cuve au tas de fumier

Bien répartir le lait sur le tas afin d'éliminer les risques d'écoulement.

Opération à réaliser au quotidien afin d'éviter le caillage du lait dans la cuve.



Semaine de l'eau - Fonlabour -
06 février 2014

La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

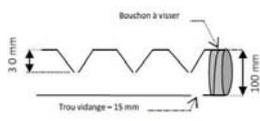
Astuces pour l'épandage du lait

Fumière 3 murs avec transfert du lait et épandage en poste fixe

Fumière à compost avec transport de la cuve



Ex- regard répartition



Ex- déversoir sur tuyau PVC



RSD : construction de la fumière à 50 m de tiers minimum. Cependant le lait génère des odeurs supplémentaires, la distance de 100 m est recommandée.

Semaine de l'eau - Fonlabour -
06 février 2014

La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

Budget

Fumière couverte : 180 à 230 € HT / m2

Systèmes de récupération et d'épandage :

- équipement mobile de distribution : environ 120 € HT (cuve + tuyaux)
- équipement fixe de distribution : environ 500 € HT (cuve + pompe de transfert, tuyaux, regard répartiteur, accessoires)

Semaine de l'eau - Fonlabour -
06 février 2014

La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

Solutions alternatives

• Stockage combiné aux eaux blanches dans une poche + épandage.

Pour un troupeau de 500 brebis (500 l d'eau blanche / jour avec une M. à T. de 24 postes) prévoir une poche de 70 m3 pour 4 mois de stockage agronomique.

Budget : 4 à 5000 € HT

Attention : la dilution du lait par les eaux blanches doit être suffisante pour éviter le colmatage de la poche.

• Utilisé pour l'alimentation des porcs.

Semaine de l'eau - Fonlabour -
06 février 2014

La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

La diffusion ... pour un futur immédiat

Forme papierdestinée aux professionnels, les techniciens des divers organismes d'appui technique seront sollicités.

Sur Internet

.... sites Chambres, Institut de l'Elevage, site Plate-forme GH2O, etc..

Semaine de l'eau - Fonlabour -
06 février 2014

La plaquette :

« Gérer les laits non commercialisables en exploitation ovins-lait »

Contacts

- La Chambre d'Agriculture départementale
- Organisme Inter-Etablissements du réseau des Chambres d'Agriculture du Languedoc Roussillon
- Confédération Générale de Roquefort,
- UNOTEC,
- Interprofession lait de brebis des Pyrénées Atlantiques,
- Interprofession Laitière Ovin Caprine Corse.

Semaine de l'eau - Fonlabour -
06 février 2014